Dispositions Financières DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

Saison 2026 / 2027

Application au 1er juillet 2026

SOMMAIRE

1 Indemnités kilométriques et de match

2 Cotisations, droits d'engagements et coupes

3 Licences et assurances

4 Frais divers

5 Amendes

6 Forfaits, abandons et retraits

7 Tournois

8 Pénalités pour non-respect des obligations d'éducateurs

9 Sanctions pour non-respect des obligations d'équipes de jeunes

10 Infractions au statut de l'arbitrage

11 Formations

12 Nouveaux clubs

13 Feuille de match informatisée (FMI)

14 Participation au développement des pratiques (Jeunes, Futsal…)

15 Divers

16 Caisse de péréquation

1	Indemnités kilométriques et de match	
1.0	Frais de déplacements	
1.01	Déplacement des membres des commissions Déplacement des membres du Comité de Direction Déplacement des salariés	0,446 € / km
1.02	Déplacement des officiels : les prises en charge sont modulées en fonction de la puissance de fiscale du véhicule utilisé, conformément au barème fédéral en vigueur ci-dessous : 3 CV et moins 4 CV 5 CV 6 CV et plus	 0,370 € / km 0,407 € / km 0,427 € / km 0,446 € / km
1.03	Réservé	
1.1	Indemnités de match - arbitres, délégués, observateurs, accompagnateurs	
1.11	Arbitre central / match Seniors District (M & F)	35,00 €
1.12	Arbitre central / match Jeunes District (M & F)	35,00 €
1.13	Arbitre assistant / match Seniors et Jeunes District (M & F)	27,00 €
1.14	Arbitre Futsal / match District (2 ou 3 équipes)	27,00 €
1.15	Arbitre Futsal / match District (4 équipes et plus)	38,00 €
1.16	Délégués et observateurs	22,00 €
1.17	Accompagnateur licencié des jeunes arbitres mineurs lors de ses 2 premières saisons pleines (inscription sur FMI obligatoire)	25,00 €

2	Cotisations, droits d'adhésion, droits d'engagements et coupes	
2.0	Cotisations	
2.01	Club évoluant au niveau national, régional et/ou D1	150,00 €
2.02	Club évoluant en D2	130,00 €
2.03	Club évouant en D3	110,00 €
2.04	Club exclusivement avec des équipes Jeunes	100,00 €
2.05	Club exclusivement avec des équipes féminines	100,00 €
2.06	Club exclusivement Football diversifié	100,00 €
2.07	Club exclusivement Football Loisirs	100,00 €
2.08	Club ne participant à aucune compétition officielle	10,00 €
2.09	Cotisation des membres du Comité de Direction	25,00 €
2.1	Droits d'engagements	
2.11	Équipe évoluant en D1	220,00 €
2.12	Équipe évoluant en D2	150,00 €
2.13	Équipe évoluant en D3	100,00 €
2.14	Équipes Jeunes (toutes catégories)	30,00 €
2.15	Équipes Féminines	80,00 €
2.16	Équipes Foot Diversifié	80,00 €
2.17	Équipes Foot Loisir	50,00 €
2.18	Coupes de l'Yonne et festivals (toutes catégories)	50,00 €
2.19	Droits sur match de coupe	0,00 €

3	Licences / Assurances	
3.01	Droit sur licence	10 € / licence

	Tous les autres droits relèvent de la Ligue Cf Dispositions financières Ligue Bourgogne Franche-Comté	

4	Frais Divers	
4.01	Frais de dossier / confirmation de réserve	32,00 €
4.02	Droit de demande d'évocation	32,00 €
4.03	Frais de procédure / appel disciplinaire	80,00 €
4.04	Frais de procédure / appel réglementaire	80,00 €
4.05	Frais de procédure pour appel irrecevable ou retrait tardif	50,00 €
4.06	Frais d'instruction	75,00 €

5	Amendes	
5.0	Amendes joueurs / joueuses	
5.01	Exclusion	45,00 € + barème disciplinaire (articles 6 à 13)
5.02	Avertissement	15,00 €
5.03	1ère récidive (15,00 € + 10,00 €)	25,00 €
5.04	2ème récidive (15,00 € + 20,00 €)	35,00 €
5.05	Refus de quitter le terrain suite à exclusion	150,00 €
5.06	Participation à plus d'une rencontre (article 151 RG FFF)	100,00 €
5.07	Licencié.e ayant pratiqué en catégorie supérieure sans avis médical ou ne jouant pas dans sa catégorie d'âge sans y être réglementairement autorisé.e	120,00 €
5.08	Joueur / Joueuse non autorisé.e réglementairement à participer : - joueur / joueuse non qualifié.e - joueur / joueuse ayant joué sans être inscrit sur FMI - joueur / joueuse suspendu.e - joueur / joueuse non licencié.e	 30,00 € 120,00 € 120,00 € 150,00 €
5.09	Fraude sur identité ou falsification de document officiel	300,00 €
5.1	Amendes pour absences	
5.11	Absence de licence Seniors	10,00 €
5.12	Absence de licence autres catégories	6,00 €
5.13	Absence de délégué Rappel : le délégué est présent 1h avant le coup d'envoi et j'usqu'au départ du / des arbitre(s)	30,00 €
5.14	Absence non excusée à une convocation devant une commission départementale ou à une invitation d'une manifestation organisée par le District	100,00 €
5.15	Absence à un stage / une réunion programmée par le District	100,00 €
5.16	Club absent à l'Assemblée Générale du District	180,00 €
5.17	Club représenté à l'Assemblée Générale du District	60,00 €

5.2	Amendes pour retards	
5.21	Absence d'information avant une rencontre Seniors, envers le District et les officiels, concernant un changement tardif de lieu ou horaire	30,00 €
5.22	Demande tardive de report en Seniors	30,00 €

5.22	(5 jours avant la rencontre - soit après le mardi 9h00 -)	30,00 €
5.23	Absence d'information avant une rencontre Jeunes, envers le District et les officiels, concernant un changement tardif de lieu ou horaire	30,00 €
5.24	Demande tardive de report en Jeunes (2 jours avant la rencontre - soit après le jeudi 12h00 -)	30,00 €
5.25	Non envoi des documents de la rencontre (FMI, feuille de match papier, feuille de plateau, jonglages…)	30,00 €
5.26	Non envoi de document ou renseignement demandé par le District dans les délais impartis	50,00 €
5.3	Amendes diverses / Faits hors rencontres mais en relation avec elles ou le Football	
5.31	Comportement ou propos excessif / déplacé	60,00 €
5.32	Comportement ou propos blessant	80,00 €
5.33	Comportement ou propos grossier / injurieux	100,00 €
5.34	Comportement ou propos obscène	120,00 €
5.35	Comportement ou propos intimidant / menaçant	150,00 €
5.36	Comportement ou propos discriminatoire	200,00 €
5.37	Crachat	200,00 €
5.38	Bousculade, tentative de brutalité ou tentative de coup	250,00 €
5.39	Acte de brutalité / coup	350,00 €

6	Forfaits, abandons et retraits	
6.1	Forfaits	
6.11	Forfait déclaré Seniors	100,00 €
6.12	Forfait déclaré Jeunes U13 / U15 / U18	80,00 €
6.13	Annulation plateau U7 / U9 / U11	80,00 €
6.14	Forfait non déclaré Seniors	150,00 €
6.15	Forfait non déclaré Jeunes U13 / U15 / U18	100,00 €
6.16	Forfait non déclaré en U7 / U9 / U11 ou forfait tardif (auprès du District et du club recevant, après le vendredi 12h00 précédant le plateau)	100,00 €
6.17	Forfait Général Seniors	300,00 €
6.18	Forfait Général Jeunes avant le 31/12	100,00 €
6.19	Forfait Général Jeunes après le 31/12	200,00 €
6.2	Abandon de terrain	
6.21	Abandon de terrain par une équipe Seniors	160,00 €
6.22	Abandon de terrain par une équipe Jeunes	160,00 €
6.3	Retrait avant le début de la compétition	
6.31	Retrait de championnat équipe Seniors	160,00 €
6.32	Retrait de championnat équipe Jeunes	90,00 €

7	Tournois	
7.1	Absence de déclaration de tournoi au District	100,00 €
7.2	Participation à un tournoi à la place d'une manifestation officielle	500,00 €

8	Pénalités pour non-respect des obligations d'éducateurs	
8.1	Absence de l'éducateur et/ou dirigeant responsable (toutes catégories)	30,00 €

9	Sanctions pour non-respect des obligations d'équipes de jeunes	
9.1	Équipe première en D1	80,00 €

9.2	Équipe évoluant dans une autre division	50,00 €

10	Infractions au statut de l'arbitrage	
10.1	Équipe première en D1	120,00 €
10.2	Équipe évoluant dans une autre division	60,00 €

11	Formations	
	Tous les droits relèvent de la Ligue Cf Dispositions financières Ligue Bourgogne Franche-Comté	

12	Nouveaux clubs (caution, avances…)	
12.1	Affiliation des nouveaux clubs	200,00 €
12.2	Avance sur frais : - nouvelle équipe Seniors - nouvelle équipe Jeunes - nouvelle équipe Loisirs	 150,00 € 100,00 € 50,00 €

13	FMI	
13.1	Absence de code	46,00 €
13.2	Absence de tablette	46,00 €
13.3	Absence de transmission	46,00 €
13.4	Non envoi du rapport de constat d'échec FMI	30,00 €
13.5	Transmission tardive et absence de résultat sur le site	20,00 €

14	Participation au développement des pratiques (jeunes, futsal, loisirs…)	
14.1	Club de Ligue 1	10 000,00 €
14.2	Club de Ligue 2	5 000,00 €
14.3	Club de Ligue 3	2 000,00 €
14.4	Club de National 1	1 500,00 €
14.5	Club de National 2	1 000,00 €

15	Participation au développement des pratiques (jeunes, futsal, loisirs…)	
15.1	Club portant une accusation non justifiée	120,00 €
15.2	Frais de dossier et d'accompagnement FAFA	0,00 €
15.3	Refus ou absence non excusée d'un.e licencié.e à une sélection, un perfectionnement, une détection ou un rassemblement (toutes catégories)	100,00 €

16	Caisse de péréquation	
16.1	Arbitrage	débours
16.2	Déplacement des équipes (kilométrage A/R semon distancier FOOT 2000)	0,446 € / km